



DECLARATION DE LA FSU AU CTA DU 21 janvier 2019

La France connaît depuis plus de 2 mois un mouvement social large, inédit dans ses formes, qui a réussi à durer en dépit de la réponse sécuritaire du gouvernement ; parti de la contestation de l'augmentation de taxes, il a évolué vers une remise en cause beaucoup plus globale de la politique fiscale et sociale du gouvernement, vers un questionnement des formes de notre démocratie. Cette situation résulte des conséquences de politiques libérales menées depuis des décennies, injustes et inégalitaires.

Le gouvernement d'Emmanuel Macron a non seulement voulu en accélérer le rythme (mise en place de réformes destructrices pour le Code du travail, affaiblissement de la protection sociale...), mais a volontairement cherché à discréditer les corps intermédiaires et le syndicalisme.

Le gouvernement, tout en entendant ne pas revenir sur les mesures déjà actées, notamment en matière de fiscalité, communique sur la mise en place d'un grand débat censé recueillir l'opinion des Français sur de grandes thématiques. La formulation des questions biaisée, enferme d'ores et déjà dans le pseudo choix de réduction des impôts ou des services publics ; en outre, E. Macron ajoute 2 thèmes qui ne sont pas portés par le mouvement social mais peuvent diviser les Français, ceux de l'immigration et de la laïcité.

La FSU rappelle également que le fonctionnaire est un fonctionnaire citoyen comme l'a institué la loi Le Pors et qu'il n'est pas acceptable de vouloir le museler dans une loi dite pour l'école de la « confiance » (article 1) qui est surtout pour nous l'école de la défiance envers ses fonctionnaires.

La mise en place d'un observatoire des rémunérations annoncé en septembre répété encore en janvier ne trompe personne. Ni le ministre de l'éducation nationale ni celui de la Fonction publique ne sont mobilisés sur le sujet. Les personnels ne peuvent être payés que de mots !

La FSU s'oppose à la modification de l'article 4 du décret d'août 2014 visant à instaurer une deuxième heure supplémentaire obligatoire. L'imposition d'une deuxième HSA ne permet pas de compenser les pertes de pouvoir d'achat liées au gel du point d'indice, ne concerne que les enseignants du second degré ignorant les autres personnels, et dégrade les conditions de travail. La FSU poursuivra sa campagne sur les salaires, le dégel du point d'indice et sa nécessaire revalorisation qui seule permettra un rattrapage pour tous les personnels

Selon l'enquête de l'INSEE reprise par une note de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du ministère de l'EN (note du 13/7/2013) le temps de travail moyen des enseignants est estimé à 41h17 par semaine, avec en moyenne 18 jours de travail sur la période des vacances scolaires. Deux heures supplémentaires équivalent à une demi-journée de travail de plus ce qui est insupportable avec l'augmentation des effectifs et l'intensification du travail enseignant dû notamment à la multiplication des réformes.

En Comité technique ministériel, le gouvernement a tenté de masquer la suppression de 2085 emplois sur les 2650 prévues au budget 2019 sous prétexte de leur prétendue compensation partielle par des HS. A Bordeaux, c'est la même présentation en trompe l'œil avec l'apparition d'une nouvelle

terminologie, le moyen d'enseignement. L'académie affiche 50 moyens d'enseignement supplémentaires qui masque la suppression de 66 ETP. Et ce alors que les effectifs du second degré dans l'académie de Bordeaux vont augmenter de 1,25 % à la rentrée 2019. L'académie de Bordeaux souffre d'un retard de dotation de 0,74 % par rapport à la moyenne nationale pour le second degré. Pour maintenir les conditions d'enseignement de 2018 il aurait fallu augmenter de 238 ETP (équivalents temps plein) et pour rattraper le retard de l'académie obtenir de 143 ETP. Au final ce sont 381 ETP qui manquent à l'académie. Les 50 moyens d'enseignement attribués par le ministère sont loin du compte. Aucune mesure n'est prévue pour les CPE et les PSY-EN.

Par exemple en EPS, les suppressions de postes ont déjà marqué au fer rouge la rentrée 2018 dans notre académie, nous comptabilisons 30 établissements où il manquait un professeur d'EPS. Il en reste encore dans le Lot et Garonne et la Dordogne. Des centaines d'heures d'EPS n'ont pas été honorées. Seul, un potentiel de remplacement à hauteur de 10% pourra permettre d'assurer la continuité du service public.

Sur la réforme du lycée, la FSU et les personnels sont toujours dans l'attente de réponses précises sur la possibilité réelle de sa mise en œuvre alors que la liberté de choix promise aux élèves et aux familles est contradictoire avec les contraintes matérielles et humaines des établissements.

Avec une forte augmentation de la croissance démographique et 2660 suppressions de postes, il est à craindre que le collège soit doté de manière insuffisante, d'autant que les académies peuvent faire le choix de donner des moyens supplémentaires au lycée pour faciliter la mise en œuvre de la réforme. Parmi les objectifs principaux de la rentrée de l'académie de Bordeaux figure « prendre en compte l'évolution démographique en collège ». Le document prévoit un H/E de 1,207. Il était de 1,229 l'année dernière. Il manque 2 861 heures (159 etp) pour maintenir le taux d'encadrement.

Au-delà de la question des moyens, les pressions néo managériales de certains principaux sur les collègues restent problématiques. Elles remettent en cause la liberté pédagogique des enseignant-e-s en termes de pratiques pédagogiques, en particulier d'évaluation (bilan périodique, bilan de cycle, DNB). Cette situation découle de la mise en œuvre de la réforme du collège dont la FSU continue de dénoncer les dérives. Elle demande notamment la refonte des textes réglementaires sur l'évaluation.

La mise en œuvre de la « réforme » de la voie professionnelle nous inquiète fortement ainsi que les collègues. Avec la seconde « familles de métiers », cette réforme supprime encore une année de spécialisation professionnelle pour les élèves. Comment avec une année de moins, peut-on les préparer efficacement à une insertion professionnelle ?

De plus, cette réforme diminue aussi drastiquement les heures d'enseignement général et impose des heures de co-intervention. Sur ce dernier point, rappelons que cela a déjà existé sous la forme des PPCP (projets pluridisciplinaires à caractère professionnels) qui ont été abandonnés car n'apportant rien de plus, ni à la formation, ni aux élèves.

Par ailleurs, la baisse, de 34,5h à 30h, des horaires hebdomadaires des lycéens professionnels pour l'aligner avec ceux des lycées de la voie générale et technologique n'est encore qu'une communication de la part du Ministère. En effet, les lycéens des voies générale et technologique, n'ayant pas de PFMP, bénéficient de plus d'heures d'enseignement général. Pour nous ce n'est tout simplement qu'un alignement sur la formation par apprentissage permettant par ailleurs de supprimer de nombreux postes de PLP. A terme des milliers d'heures d'enseignement ne seront pas dispensées à nos élèves dans notre académie. Dès cette année, avec une mise en œuvre de la réforme, uniquement sur le niveau seconde, ce ne sera pas moins de 336 h d'enseignements de supprimées alors que la prévision des effectifs prévoit une hausse de 206 élèves.

Comment, dans ces conditions, préparer des lycéens arrivant en Lycée Professionnel vers le BTS ?

« Viser l'excellence », « Harvard du pro », « Chef d'œuvre », « Co-intervention » ne sont que des éléments de langage qui dissimulent les véritables intentions du Ministre : remplacer la voie professionnelle publique par la formation par apprentissage.

C'est pour toutes ces raisons que les syndicats du second degré de la FSU, avec FO, La CGT et Sud-Education appellent nationalement à une journée de grève le 24 janvier.

Dans le premier degré, les moyens alloués sont encore très insuffisants. La France consacre 34% de ressources en moins que les pays comparables. Si on prend en considération le nombre d'élèves par classe, elle se situe au 23^{ème} rang (sur 34) des pays de l'OCDE et au 19^{ème} rang des pays de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, la dotation de 2325 postes octroyés par le Ministère sonne comme une provocation. Il en faudrait en effet au moins 4000 au niveau national pour simplement atteindre les objectifs de dédoublement des CE1 en REP et REP+ fixés par le gouvernement. Dans notre académie, les 94 postes ne suffiront pas : il en faudrait encore au moins 30 pour mettre en place ce dispositif. Chaque département sera donc dans l'obligation de fermer de nombreux postes pour assurer ces dédoublements, c'est inadmissible !

La baisse démographique ne peut en aucun cas justifier de telles mesures. Le fameux taux d'encadrement P/E n'est qu'un trompe l'œil : son augmentation, infime, ne profitera pas à l'ensemble des élèves, bien au contraire.

Non seulement les écoles hors REP ne bénéficieront d'aucune amélioration de leur condition d'enseignement, mais celles-ci vont continuer inexorablement de se dégrader. Outre les nombreuses fermetures qu'elles vont devoir subir, il sera impossible de couvrir, dans les départements, tous les besoins en terme de remplacement, de RASED, de formation continue, alors même que ces dispositifs sont déjà exsangues.

Comment M. le ministre ose-t-il encore parler d'école de la confiance, alors qu'en coulisse, il programme méthodiquement son sabordage ?

La FSU dénonce aussi la suppression de postes d'administratifs pour lesquels aucun document précise où ils vont être retirés, la non création de postes en santé social alors que la population scolaire augmente et qu'il y a des ouvertures d'établissements, c'est encore à moyens constants que ces services devront répondre à la demande.